

numéro

12

# *Revue d'***HISTOIRE MARITIME**

Histoire maritime  
Outre-mer  
Relations internationales

*Stratégies navales :  
l'exemple de l'océan Indien  
et le rôle des amiraux*

Vergé-Franceschi – 979-10-231-1767-7



# REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

29. *Le ballast : pratiques et conséquences*
28. *Sortir de la guerre sur mer*
27. *Mer et techniques*
26. *Financer l'entreprise maritime*
25. *Le Navire à la mer*
24. *Gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours*
- 22-23. *L'Économie de la guerre navale, de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*
21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale : une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Du métier aux représentations*
17. *Course, piraterie et économies littorales (XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*
16. *La Puissance navale*
15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
14. *Marine, État et Politique*
13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII<sup>e</sup> siècle*
12. *Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
- 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation*
9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
8. *Histoire du cabotage européen aux XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*
7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
6. *Les Français dans le Pacifique*
5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000*
4. *Rivalités maritimes européennes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*
- 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*

# Revue d'histoire maritime

12

**Stratégies navales :  
l'exemple de l'océan Indien  
et le rôle des amiraux**

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Édition papier © Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2010  
Édition numérique © Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-738-3  
PDF complet – 979-10-231-1759-2

TIRÉS À PART EN PDF :

Poussou, Édito – 979-10-231-1760-8  
Bouchon – 979-10-231-1761-5  
Haudrère – 979-10-231-1762-2  
Guérout – 979-10-231-1763-9  
Bonnichon – 979-10-231-1764-6  
Dupouy – 979-10-231-1765-3  
Weber – 979-10-231-1766-0  
**Vergé-Franceschi – 979-10-231-1767-7**  
Barazzutti – 979-10-231-1768-4  
Ybert – 979-10-231-1769-1  
Hroděj – 979-10-231-1770-7  
Villiers – 979-10-231-1771-4  
Jeanne – 979-10-231-1772-1  
Louvier – 979-10-231-1773-8  
Lenhof – 979-10-231-1774-5  
Boureille – 979-10-231-1775-2  
Grosvallet – 979-10-231-1776-9  
Comptes rendus – 979-10-231-1777-6

Mise en page et version numérique : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois

**SUP**

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

## SOMMAIRE

### Éditorial

Jean-Pierre Poussou .....	5
---------------------------	---

## STRATÉGIES NAVALES ET COMMERCIALES DANS L'OCÉAN INDIEN

L'expansion de l'Islam dans l'océan Indien à l'époque médiévale Geneviève Bouchon .....	9
Les marins français dans le golfe du Bengale aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles Philippe Haudrère.....	27
Le naufrage de la flûte <i>l'Utile</i> sur l'île de Sable en 1761 : pratiques de la traite des esclaves dans l'océan indien et évolution des idées Max Guérout.....	41
Présence française dans les mers de l'Inde sous Louis XVI Philippe Bonnichon .....	61
Une tentative commerciale dans l'océan indien de 1772 à 1777 : Arnaud Lamaignère à l'Île de France Madeleine Dupouy .....	77
De Pondichéry à Marseille, le commerce des arachides (1875-1914) Jacques Weber .....	91

## LE RÔLE DES AMIRAUX

Introduction Éric Barré .....	107
Les Amiraux de France (XVI <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles) Michel Vergé-Franceschi .....	109
Étude comparative des officiers généraux aux Provinces-Unies, en France et en Angleterre à l'époque de Louis XIV (1643-1715) Roberto Barazzutti .....	119
Les premiers amiraux de la marine russe Édith Ybert.....	153

	Du casse, une élévation unique, et une carrière de traverse sous l'ancien régime Philippe Hrodej.....	167
	Un amiral méconnu, Burgues de Missiessy, amiral de la Révolution à la Restauration Patrick Villiers .....	193
	L'amiral Hugon au Levant (1832-1833) François-Xavier Jeanne.....	203
	Un amiral face à la politique méditerranéenne de Napoléon III, le vice-amiral Le Barbier de Tinan, commandant en chef de l'escadre d'évolutions (février 1860-février 1862) Patrick Louvier .....	219
	L'amiral de la Flotte John Jellicoe (1859-1935), l'homme qui a décidé du sort du monde Jean-Louis Lenhof.....	251
4	L'âge de l'amiral, ou la difficile gestion des officiers généraux de la Marine au début de la Cinquième République (1960-1966) Patrick Boureille .....	291

#### VARIA

	Conditions de vie et solidarité à bord des navires marchands bordelais, de la fin de la guerre de Sept Ans à la guerre d'Amérique Christophe Grosvallet .....	313
--	---	-----

#### CHRONIQUE ET COMPTES RENDUS

	Nouvelles d'Histoire maritime Jean-Pierre Poussou.....	331
	Jacques Bernard (1917-2010).....	335
	Comptes rendus.....	339

# Le rôle des amiraux





## INTRODUCTION

*Éric Barré*

*Centre de Recherches en histoire quantitative  
université de Caen-Basse-Normandie*

De par son étendue, la mer est, à un moment ou à un autre, l'objet d'un mythe ou d'une histoire. Vénus sort de l'onde ; les navires fantômes voguent à la recherche de leurs proies ; le flibustier et le corsaire combattent au milieu de la fumée et des bruits de bataille ; l'amiral, empanaché, se tient sur la dunette d'un château de bois dirigeant on ne sait quelle expédition, source de gloire et de richesse. L'image d'Épinal est certes appuyée, mais elle s'approche d'une autre vision, celle de l'Orient où les émirs commandent les armées du calife ou du sultan.

Dans le domaine de la Méditerranée centrale, l'*émir al bâhr*, l'émir de la mer, commande les flottes s'opposant à la mainmise de la région par les Normands d'Italie du Sud et de Sicile. L'utilité de cet officier n'échappe pas aux conquérants qui créent à leur tour un amiral dont la première mention date de 1141. L'imitation en entraîne d'autres : Gênes (1181), Catalogne et Majorque (1230), royaume de France (1248), Angleterre (1295)... Cette liste, non exhaustive, démontre non seulement la prise de conscience de l'importance du monde maritime par les souverains d'Europe occidentale mais aussi la naissance d'une nouvelle institution, l'Amirauté, et d'un titulaire, l'amiral de tel ou tel royaume, ou principauté territoriale. Cette naissance est aussi l'histoire d'une croissance. Quelles sont les compétences de l'amiral ? Comment évolue l'institution ? Quelle image en ont les théoriciens et les commentateurs du monde maritime ? Quels sont les profils recherchés par le pouvoir en place ?

L'amiral est avant tout un homme de valeur. Jusqu'à la veille de l'époque moderne, les amiraux de France ne sont pas choisis parmi les plus grandes familles de la noblesse. En ce domaine, le cas de Jean de Vienne est tout à fait caractéristique. Au lendemain de la guerre de Cent Ans, les choix sont inversés et l'affirmation de la souveraineté royale sur la quasi-totalité du royaume s'accommodent, dans un premier temps, de l'existence des Amirautés de Bretagne, Guyenne et Provence. Cette évolution est-elle voulue par l'autorité royale ? La même question pourrait être formulée, lors la suppression de l'Amirauté et son remplacement par un grand maître de la navigation, en 1629, et l'opération inverse, en 1669.

Dans ce dernier cas, la nomination d'un bâtard du roi est une réponse indirecte sollicitant d'autres questions. Elle implique de se pencher sur le cas, tant des adjoints directs, les vice-amiraux, que sur les véritables commandants des armées navales : chefs d'escadre et lieutenants généraux. L'étude de leur parcours permet-elle de définir un profil de carrière ? Quels sont les éléments qui ont assuré leurs succès ? Quelle a été leur influence sur la tactique navale, sur les évolutions technologiques, sur le monde maritime ? Peut-on établir des comparaisons avec les officiers généraux des marines étrangères, qu'ils portent ou non le titre d'amiral ?

108

Cette question induit le problème de la création et de l'histoire de l'institution, d'un point de vue tant institutionnel qu'évènementiel, dans les autres pays du monde. Certains ensembles, à forte tradition maritime, comme la Hanse teutonique, ne semblent pas s'être pourvus d'Amirauté ni d'amiraux. À l'inverse, des pays comme l'Angleterre ont développé un ensemble homogène où les amiraux, pris au sens général, sont, pour la plupart, des praticiens de la mer. Son modèle n'est pas obligatoirement suivi par les Pays-Bas ou la Russie dont l'armée navale est réformée en profondeur par Pierre le Grand.

Cette vision rapide, avec toutes les erreurs possibles, pose le problème du poids politique des amiraux. En France, nombre de lieutenants généraux deviennent les amiraux compétents de la République, de l'Empire, puis de la royauté retrouvée. L'expansion coloniale européenne, loin de la métropole, en fait des diplomates : ainsi, la bataille de Navarin n'est pas sans conséquence sur l'équilibre de la Méditerranée. Les canons du commodore Perry ou la personnalité de l'amiral Jellicoe participent de l'histoire mondiale à son plus haut niveau.

La globalisation et la médiatisation de la planète pourraient faire d'un amiral un simple exécutant, mais il reste un personnage clef de l'intérêt général dont le rôle est complexe. En France, un amiral peut à la fois commander une zone maritime, disposer d'une escadre, intervenir dans la police de la navigation, de la pêche et des côtes, et lutter contre la pollution. Comme officier général, il commande aux troupes et aux navires placés sous ses ordres, comme préfet maritime, il est le commissaire de la république en charge du monde maritime.

Cet aperçu rapide, par ses questions directes et ses quelques affirmations, comme l'attribution du titre d'amiral dans certaines circonstances à des civils, est une invitation à l'ensemble des chercheurs, des témoins et des bonnes volontés à se joindre à nous pour continuer une enquête qui ne se veut pas limitée dans le temps.

## LES AMIRAUX DE FRANCE (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

*Michel Vergé-Franceschi*  
*université de Tours*

Les amiraux de France existent depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, l'Amirauté ayant été créée dans le royaume par Louis IX à une époque où fut également créée, par exemple, l'Amirauté de Portugal, sous le règne de dom Diniz<sup>1</sup>. Le premier amiral de France est mort du reste à Tunis en 1270, comme le souverain. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'amiral de France est titulaire d'une haute « dignité », et non d'un grade, puisqu'il est « officier de la Couronne ». Il l'est toujours à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : l'amiral de France figure alors au *Tarif de la capitation* de 1694-1695 en 36<sup>e</sup> position après les autres grands officiers de la Couronne qui sont en 31<sup>e</sup> position. Il vient après le connétable de France (en 32<sup>e</sup> position), office supprimé par Louis XIII à la mort du duc de Lesdiguières, après le grand-maître de France (33<sup>e</sup> position), le grand chambellan (34<sup>e</sup> position), le grand écuyer (35<sup>e</sup> position). Il précède le colonel général de l'infanterie (37<sup>e</sup> position), le grand maître de l'artillerie (38<sup>e</sup> position), et il appartient à la deuxième des vingt-deux classes de la société française, comme les maréchaux de France qui le précèdent (30<sup>e</sup> position) car, depuis 1626, ceux-ci sont collégalement substitués au connétable<sup>2</sup>. Il est à noter que, de 1342 à 1626, l'amiral de France fut indépendant du connétable. Étant un homme important, issu du sommet des élites nobiliaires du royaume, il est souvent un « grand », agité et turbulent, d'où, à l'instigation de Richelieu, la suppression de son office – non vénal – de 1626 à 1669, date du rétablissement de l'Amirauté, les grands maîtres de la navigation de 1626 à 1669 étant – eux aussi – des princes volontiers frondeurs, notamment le duc de Beaufort, grand maître de 1665 à 1669, fils de César, duc de Vendôme, grand maître de 1650 à 1665. De 1669 à 1793, les amiraux de France ne sont plus que trois : Vermandois (1669-1683), fils de Louis XIV et de la duchesse de La Vallière, son demi-frère Toulouse (1683-1737), fils du roi et de la marquise de Montespan, puis le fils de ce dernier, Penthièvre (1737-1793), seul Bourbon mort dans son lit, en 1793.

- 1 Michel Vergé-Franceschi, *Henri le Navigateur*, Paris, Le Félin, 1994 ; *id.*, *Um principe português : henrique o navegador. A descoberta do mundo*, Lisboa, Piaget, 2000.
- 2 Michel Vergé-Franceschi, *La Société française au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, treize grands personnages se sont succédé en l'Amirauté de France, de 1492 à 1592. Ces treize grands seigneurs ne furent point marins : en 1492, l'amiral est un Normand d'illustre maison, Louis Malet, sire de Gravelle, terre qui jouxte le futur port du Havre de Grâce qui n'est créé qu'en 1517 par le bisaïeul de Richelieu, Guyon Le Roy du Chillou, vice-amiral de Bretagne<sup>3</sup>. À cela, il n'y a rien d'étonnant, car l'amiral de France est avant tout l'amiral de Normandie puisqu'il n'a autorité que sur les côtes du royaume qui sont du ressort du parlement de Paris, à savoir la Normandie et la Picardie, provinces dont Gravelle est gouverneur. Toutes les autres côtes relèvent de ses confrères : l'amiral de Bretagne, l'amiral de Guyenne, l'amiral de Provence ou « ès-mers-du-Levant », lui-même rival du général des galères. Le terme d'amiral « de France » doit être pris en qualité d'amiral « d'Île-de-France ».

110

Gravelle est lui-même le successeur, depuis 1486, de Louis, « bastard de Bourbon », amiral de France de 1466 à 1485, lequel est l'un des très nombreux amiraux de France bâtards de la maison de France : c'est encore le cas avec Vermandois et Toulouse, deux siècles plus tard. Après Gravelle, « capitaine des cent gentilshommes de la Maison du roi », qui s'est illustré dans la conquête du royaume de Naples, les amiraux de France demeurent de grands seigneurs terriens : son gendre et successeur, Charles II d'Amboise, « maréchal de France », « gouverneur de Paris », sert en Lombardie (1501-1511), et devient « gouverneur de Milan » ; Guillaume de Bonnivet, « gouverneur de Dauphiné et de Guyenne », sert en Navarre (1521), commande l'armée d'Italie (1523), sert à Milan et à Turin, et, compagnon d'armes de Bayard, est tué à Pavie le 24 février 1525, défaite dont il a été le malheureux instigateur. Deux de ses successeurs y sont du reste faits prisonniers : Philippe Chabot, « gouverneur de Bourgogne », et Claude d'Annebault, « maréchal de France », tous deux amiraux de France de 1526 à 1543 et de 1543 à 1552. Ces amiraux terriens sont de toutes les guerres d'Italie : ce sont avant tout des soldats sur les champs de bataille du Piémont ou de Lombardie. Souvent, ils occupent de hautes fonctions militaires au sein de l'infanterie ou de la cavalerie. Claude d'Annebault est, par exemple, « gouverneur de Piémont » et « capitaine général de la cavalerie légère ». Coligny, « gouverneur d'Artois et de Picardie », est aussi « colonel général de l'infanterie française » et combat sur terre (Landrecies, Renti, Douai, Lens, Saint-Quentin). Epernon est « colonel général de l'infanterie française ».

Les plus marins de ces amiraux sont toutefois Claude d'Annebault et Gaspard de Coligny. Le premier a en effet battu les Anglais sur mer à trois reprises en

3 A.-E. Borely, *Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement*, Le Havre, Le Pelletier, 1880-1881, 3 vol.

1545. Quant à Coligny, destitué de sa charge en 1569, il fut un amiral de France dont l'importance du rôle colonial est certaine : c'était un moyen pour lui d'installer ses coreligionnaires outre-Atlantique, en Caroline – du nom de Charles IX –, la colonisation s'assimilant alors à un « refuge » huguenot ; il a en outre opéré quelques croisières en Manche pour effectuer les traversées de Marie Stuart, mais, à cette époque, il n'était point encore amiral.

Ces amiraux du XVI<sup>e</sup> siècle sont surtout des administrateurs, des soldats et des juges qui ont leur tribunal à Paris à la Table de marbre du Palais. Pour servir à la mer, il leur faut, du reste, des lettres patentes de « lieutenant général de l'armée de mer », données par exemple à Claude d'Annebault, en 1545, pour aller combattre les escadres d'Henry VIII. Administrateurs, soldats et juges, impliqués dans les guerres d'Italie, ils le sont aussi dans les guerres de religion à partir de 1563 et les troubles de la Ligue à partir de 1588. De 1562 à 1572, Coligny est le chef des protestants<sup>4</sup>. Il est accusé de prendre part à la conjuration d'Amboise (1560), à l'assassinat du duc de Guise (1563). Il participe en effet à toutes les batailles qui opposent catholiques et protestants : Dreux (1562), Saint-Denis (1567) – contre son oncle le connétable Anne de Montmorency qui y est tué –, Jarnac (13 mars 1569), Poitiers (1569), Moncontour (3 octobre 1569). En 1572, suite à son assassinat, le dimanche 24 août, dans sa maison de la rue de Béthisi (actuelle rue du Louvre), son Amirauté de France est donnée à Honorat de Savoie, fervent catholique, fait « maréchal » et « amiral de France » le jour de la Saint-Barthélemy. Son gendre, le duc de Mayenne, « amiral de France » de 1578 à 1582, est l'un des chefs de la Ligue. Son successeur le duc de Joyeuse, mignon d'Henry III et « amiral de France » de 1582 à 1587, est tué par les huguenots à Coutras, le 20 octobre 1587. Son successeur, le duc d'Épernon, « amiral de France » de 1587 à 1589, combat les Ligueurs. En 1588, les troubles religieux deviennent tels (assassinats du duc de Guise, du cardinal de Guise, puis d'Henry III), que l'année 1589 voit quatre amiraux de France successifs : Épernon, son frère Bernard de Nogaret de La Valette, Gontaut-Biron, le marquis de Nangis. Épernon est du reste présent à Saint-Cloud lors de l'assassinat d'Henry III dont il conduit la dépouille à Compiègne.

Jusqu'en 1626, les amiraux de France sont des personnages ambitieux, des hommes de Cour : Mayenne est aussi « grand chambellan de France » ; Joyeuse, « premier gentilhomme de la chambre du roi », lequel est son beau-frère, Henry III et Joyeuse ayant épousé deux demi-sœurs ; Épernon, autre favori d'Henry III, est aussi « premier gentilhomme de la chambre du roi » ; d'Annebault – commandeur de l'ordre de Saint-Michel –, est le conseiller très écouté de

4 Martine Acerra, Guy Martinière (dir.), *Coligny, les protestants et la mer (actes du colloque organisé à Rochefort et La Rochelle les 3 et 4 octobre 1996)*, Paris, PUPS, 1997.

Catherine de Médicis. Plusieurs remplissent des missions diplomatiques : Chabot est « ambassadeur du roi en Angleterre » (1532), d'où son collier de l'ordre de la Jarretière ; d'Annebault est « ambassadeur extraordinaire du roi à Venise » ; Épernon est « ambassadeur du roi en Savoie » ; Nangis, « ambassadeur du roi en Portugal » ; Gontaut-Biron, « ambassadeur du roi en Angleterre, à Bruxelles, en Suisse » ; presque tous sont gouverneurs de provinces : Coligny, « gouverneur de Picardie et d'Artois » ; Mayenne, « gouverneur de Bourgogne » ; Joyeuse, « gouverneur de Normandie » ; Nogaret de La Valette, « gouverneur du marquisat de Saluces, du Dauphiné, de Lyon et de Provence » ; Gontaut-Biron, « gouverneur de Bourgogne et de Bresse ». Notons que les gouvernements de Normandie et de Picardie reviennent de droit aux amiraux de France.

112

Ces divers statuts cumulés font que tous utilisent leur rang et leur place à la Cour pour chercher à étendre leur pouvoir sur l'ensemble des côtes du royaume, essentiellement pour des motifs de profits financiers, mais, en cela, ils se heurtent aux gouverneurs des provinces littorales (Guyenne, Bretagne, Provence). Dès 1472, lors du rattachement de la Guyenne à la Couronne, l'amiral de France, Louis de Bourbon, tente d'affirmer son autorité sur la Guyenne et y nomme un vice-amiral<sup>5</sup>, mais Louis XI laisse son pouvoir à l'amiral de Guyenne<sup>6</sup> et donne en compensation 4 000 livres de rente à Louis de Bourbon. En Provence, en 1481, avec le rattachement de la province à la Couronne, Louis de Bourbon tente aussi de s'imposer à l'amiral du Levant, Palamède de Forbin, mais il échoue également. Dix ans plus tard, en 1491, Graville, amiral de France, est de même tenu en échec par l'amiral de Bretagne, Louis de Rohan. Au même moment, ses menées sur les côtes de Guyenne échouent face à l'amiral de Guyenne, Louis de La Trémoille.

Ambitieux, turbulents, nombre de ces amiraux finissent mal : d'Annebault, principal ministre pendant la disgrâce de Montmorency, est disgracié par Henri II ; Coligny est destitué, en 1569, pour forfaiture, puis assassiné le jour de la Saint-Barthélemy ; son corps, défenestré, est exposé trois jours durant aux fureurs de la populace avant d'être mis au gibet de Montfaucon, et son effigie traînée au supplice, pour crime de lèse-majesté, sur ordre du parlement de Paris ; Chabot est emprisonné par François I<sup>er</sup> pour concussion ; sur ordre d'Henri IV, Gontaut-Biron est décapité à la hache dans la cour de la Bastille pour crime de lèse-majesté (1594). Parfois, cependant, le roi les réhabilite, tel Philippe de Chabot, mort le 1<sup>er</sup> juin 1543, peu après son procès (1542) et sa libération : François I<sup>er</sup> lui fit ériger un splendide tombeau, avec sa statue de marbre blanc, en l'église parisienne des Célestins, en la chapelle d'Orléans.

---

5 Perot Pons.

6 Odet d'Aydie.

Ces échecs successifs et ces dérapages permettent aux Amirautés « en titre de province » de perdurer : l'Amirauté de Guyenne est, par exemple, occupée de 1529 à 1532, par le roi de Navarre, Henri d'Albret, également titulaire de la charge de 1543 à 1556, par son gendre Antoine de Bourbon de 1556 à sa mort en 1563, par le fils de celui-ci, Henri de Navarre, de 1563 à 1589, jusqu'à ce qu'il devienne Henri IV ; celui-ci confie l'Amirauté de Guyenne à François de Coligny (1589/1591), fils du feu amiral, puis aux deux fils de François : Henri de Coligny (1591-1601) et Gaspard de Coligny (1601-1615). Ce n'est que le 23 décembre 1615 que l'Amirauté de Guyenne est réunie à celle de France. En Provence, l'amiral « ès-mers du Levant » résiste tout autant aux menées de l'amiral de France et une quinzaine de grands seigneurs se succèdent en la charge de 1481 à 1615 : Palamède de Forbin (1481), le duc de Longueville, François de Luxembourg, un Saint-Vallier, René, bâtard de Savoie (1514), oncle de François I<sup>er</sup>, son fils, Claude de Savoie (1520), son petit-fils, Honorat de Savoie (1566), le maréchal de Tavannes (1572), le maréchal de Retz (1573), le comte de La Baume-Suze (1578), Henri d'Angoulême (1579), bâtard d'Henri II, tué en duel, le duc d'Épernon (1586), le duc de La Valette (1586), le duc de Guise (1594), le prince de Joinville (1615). En Bretagne, quelques amiraux de France réussissent à s'imposer comme gouverneurs de la province, donc comme amiraux de Bretagne : Gravelle, en 1495-1496, Chabot, de 1526 à 1543, Claude d'Annebault, de 1543 à 1552, mais la fusion est ponctuelle : l'Amirauté de Bretagne demeure tout à fait indépendante de celle de France, et elle le reste encore très farouchement sous Louis XIV.

L'amiral de France du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup> a donc un pouvoir très limité, d'autant plus que sur les côtes de Normandie et de Picardie plusieurs juridictions limitent ses propres prérogatives : l'Échiquier de Normandie, futur parlement de Rouen ; l'archevêque de Rouen, seigneur de Dieppe ; le comte d'Eu ; les prévôts de Saint-Valéry-sur-Somme, Crotoy, Abbeville, Étaples, Boulogne ; l'abbé de Saint-Josse-sur-Mer.

## LE XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Le XVII<sup>e</sup> siècle est moins agité et plus centralisateur, même si l'amiral duc de Montmorency (1614-1626), successeur de son oncle le maréchal duc de Montmorency-Damville (1596-1614), est décapité lui aussi à Toulouse le 30 octobre 1632, sur ordre de Louis XIII, pour crime de lèse-majesté, parce qu'il

7 Voir Michel Vergé-Franceschi, « Les amiraux de France (1492-1592), treize terriens », dans *La France et la mer au siècle des grandes découvertes*, Paris, Tallandier, 1993, p. 177-191 ; *id.*, « Amiral de France », dans François Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 68-69.

a soulevé le Languedoc contre le roi (juin-août), alors qu'il en était le gouverneur depuis la mort de son oncle<sup>8</sup>. Grand seigneur d'illustre maison, Montmorency était survivancier de ce vieil oncle depuis 1612 et, à partir de 1614, il avait perçu les 64 000 livres annuelles d'appointements affectés à sa charge. Vice-roi du Canada, lieutenant général de la Nouvelle-France (1620), Montmorency fut pourtant un bon amiral, protégeant notamment la pêche française (1622) en interdisant l'achat de poisson aux Hollandais et en protégeant aussi les salines françaises. Bon combattant sur mer, il a battu Rohan-Soubise sur l'eau, en 1625, avant de reprendre aux protestants révoltés les îles de Ré puis d'Oléron. Précurseur de Richelieu, il a aussi fait acheter des navires aux Hollandais (1625).

114

Mais, en règle générale, le début du XVII<sup>e</sup> siècle est surtout caractérisé par la concentration des pouvoirs sous l'autorité de l'amiral de France<sup>9</sup>, avec notamment la réunion des Amirautés de France et de Guyenne dès 1615<sup>10</sup>. Les pouvoirs de l'amiral, déjà édictés en 1582-1584, sont précisés par l'ordonnance de 1669, par celle de 1681, puis par la grande ordonnance de 1689 : défense des côtes, recensement des navires, gestion de la flotte royale, achats et constructions des navires, nomination de tout officier – c'est-à-dire de tout titulaire d'un office –, du moins jusqu'en 1669, date à laquelle la nomination de tous les personnels de la marine passe au roi. L'amiral, chef des armées navales, a la charge d'équiper, de radouber, de ravitailler tout navire armé par le roi. Il a pour marque de sa dignité deux ancres passées en sautoir derrière l'écu de ses armes. Il signe la totalité des textes relatifs à la marine : ordonnances, permissions de prendre la mer ou « congés », autorisations d'armer en guerre ou en course ; il règle les questions des bris et naufrages, commande les milices gardes-côtes, a pouvoir et juridiction sur tout ce qui regarde la marine par le biais de ses tribunaux, appelés « tables de marbre ». Surtout, l'amiral jouit d'immenses revenus : le dixième de toutes les prises, le tiers de tous les bris et épaves rejetés par la mer, outre de nombreux droits d'ancrage.

L'histoire de l'Amirauté de France au XVII<sup>e</sup> siècle est brève, car Richelieu fait supprimer la charge le 26 septembre 1626 au profit de la grande maîtrise et surintendance de la navigation et commerce de France que Louis XIII crée par édits de juillet, août et octobre 1626, et que le roi lui confie dès mars 1627, charge « sans gages ». En compensation, Montmorency reçoit du roi 1 200 000 livres le 20 novembre 1626, faveur qui fait croire à l'amiral du Levant, duc de Guise, qu'il peut tirer 900 000 livres de son Amirauté de Provence.

8 Voir Michel Vergé-Franceschi, *Chronique maritime de la France d'Ancien Régime*, Paris, SEDES, 1998, p. 285.

9 Voir Michel Vergé-Franceschi (dir.), *Dictionnaire d'Histoire maritime*, Paris, Robert Laffont, 2002, coll. « Bouquins », article « Amiral de France », etc.

10 M. Gouron, *L'Amirauté de Guienne*, Paris, Librairie du recueil Sirey, 1938.



Erreur fatale ! Alors que la Grande maîtrise et surintendance de la navigation et commerce de France passe en 1642 à son neveu Maillé-Brézé (5 décembre 1642-14 juin 1646), à Anne d'Autriche (4 juillet 1646-12 mai 1650), à César de Vendôme (12 mai 1650-22 octobre 1665), au duc de Beaufort, son fils (22 octobre 1665-25 juin 1669), Guise fuit à l'étranger. Vrai marin, Maillé-Brézé meurt au combat, courant 1646, coupé en deux par un boulet de canon à Orbitello, dans les Maremmes de Toscane.

La création de cette charge s'est faite en plusieurs temps puisque Richelieu a dû successivement déposséder de leurs Amirautés les titulaires des Amirautés de Bretagne (César, duc de Vendôme), et de Provence (Charles, duc de Guise), celle de Guyenne étant déjà réunie à celle de France depuis 1613 (lettres enregistrées devant le parlement de Bordeaux en 1615). Ces dépossessions ont été opérées dans la douleur, au point que Guise, dépossédé par édit de juin 1629 – et qui a pourtant joué un rôle naval essentiel lors du siège de La Rochelle – résiste : il affirme avoir 15 000 hommes et 60 vaisseaux prêts à le soutenir ; Antibes, Berre, Martigues et Toulon lui sont fidèles ; il est même prêt à recevoir 2 500 hommes de Barcelone pour tenter de résister à Richelieu. Sa femme ne pouvant obtenir du roi les 900 000 livres escomptées de l'« Amirauté-ès-mers du Levant », il fait front face au roi ; mais, convoqué en Cour (juillet 1631), il prend peur, car le maréchal de Vitry marche sur la Provence, et Gondi, général des galères, se renforce à Marseille ; en août, Guise préfère fuir dans la péninsule Italienne, prétextant un pèlerinage, avant de mourir à Lorette – ou à Cuna – en 1640. Sa fuite permet à Richelieu de se faire reconnaître « amiral de Provence » dès le 18 janvier 1633, et d'étendre ses pouvoirs sur le pourtour méditerranéen. L'opération se poursuit en 1635, lorsque le cardinal ministre achète aux Gondi le généralat des galères et les îles d'Hyères<sup>11</sup>.

En Bretagne, Richelieu devient gouverneur de la province (1630), ce qui lui permet de régner en maître sur la totalité des côtes du royaume, pour le plus grand bien de celles-ci. En 1695, Louis XIV fait de son fils l'amiral de France, comte de Toulouse, le gouverneur de Bretagne afin qu'il y soit « l'amiral né » de la province.

## LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans ses structures, commence dès 1669 avec le rétablissement de l'Amirauté de France, confiée le 12 novembre au comte de Vermandois.

<sup>11</sup> Voir Michel Vergé-Franceschi, *Toulon, port royal (1409-1789)*, Paris, Taillandier, 2002 ; *id.*, « Guise », *Dictionnaire d'histoire maritime, op. cit.*, t. 1, p. 712 ; *ibid.*, « Gondi », t. 1, p. 677-678.

Ce choix a été voulu par Colbert : Vermandois, né en 1667 à Saint-Germain-en-Laye, n'ayant alors que deux ans, ceci laissait la haute main sur les affaires navales et maritimes à Colbert, au pouvoir de 1661 à 1683. Le comte de Vermandois n'a fait qu'une campagne militaire, sur terre, et il est mort à seize ans, le 18 novembre 1683, d'une « indigestion d'eau-de-vie », car le jeune homme était un débauché ; homosexuel, il fut fouetté pour cela devant son père en 1682. Vermandois mourut sans avoir vu la mer.

Son successeur, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse (1678-1737), a occupé l'Amirauté durant cinquante-quatre ans (1683-1737) ; il n'a fait que quatre campagnes navales en 1702-1706 : 1702, sur les côtes italiennes (Civita-Vecchia, Palerme, Messine) ; 1704, sur les côtes de Catalogne ; 1705, croisière sur les côtes de Provence, où il visite plusieurs ports dont Antibes ; 1706, dernière croisière au large de Barcelone. Il n'a pu reprendre le rocher de Gibraltar aux Anglais malgré la bataille de Velez-Malaga (24 août 1704)<sup>12</sup>. Gouverneur de Guyenne (1689-1695), duc et pair de Damville (1694), grand veneur de France (1714), déclaré « apte à succéder à la Couronne » (1714) malgré son illégitimité, « fait » quasi-prince du sang (23 mai 1715), chevalier de la Toison d'Or (1704), membre du conseil de Régence et chef du conseil de marine (1715), Toulouse fut toutefois bien instruit du fait de la marine par M. de Valincourt. Mais, opéré de la pierre dès 1707, il ne retourna jamais à la mer et se partagea alors entre Paris, Versailles et son château de Rambouillet.

Son fils Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre (Rambouillet 1725-château de Bizy à Vernon, 1793), lui, n'a jamais navigué. Survivancier de son père dès 1734, il a combattu à Fontenoy (1745) mais il a surtout été, en son château de Sceaux, un mécène protecteur des écrivains et des artistes. Gouverneur de Bretagne, il a peu fréquenté les ports, en dehors de sa visite du Havre, en 1749<sup>13</sup>, auprès de Louis XV et de Mme de Pompadour ; en 1754, son séjour à Toulon a été surtout caractérisé par les fabuleuses dépenses imposées au port pour pouvoir l'y loger avec sa suite en faisant communiquer l'hôtel de ville avec l'hôtel mitoyen du capitaine de vaisseau Trullet<sup>14</sup>. Il eut certes sa « clientèle » dans la marine, ses « créatures » devenant volontiers commandants des gardes du Pavillon amiral ou directeurs du Dépôt des cartes et plans. Charitable, il est mort dans son lit en son château normand de Bizy

12 Voir Michel Vergé-Franceschi (éd.), Édition critique des *Mémoires* de Philippe Le Valois, marquis de Villette-Mursay, sous le titre *Campagnes de mer sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 1991, p. 438-439.

13 Pour la relation de la visite du duc de Penthièvre au Havre, en 1749, voir Michel Vergé-Franceschi, *Les Élèves de l'École royale de marine du Havre*, Paris, 1980, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, EHESS, 1980.

14 Mireille Forget, « Le séjour à Toulon de l'Amiral de France, duc de Penthièvre (1754) », t.a.p., *Bulletin de la Société des Amis du vieux Toulon*, 1974, 21 p.

le 4 mars 1793, peu après la suppression de l'Amirauté par la Révolution (loi du 15 mai 1791). À Sceaux le conseil général de la commune décida dès le 18 mars, à l'unanimité, de faire dire une messe en souvenir de ses « libéralités » et « pour le repos de l'âme de ce citoyen généralement regretté ». Elle eut lieu en présence de la garde nationale.

L'Amirauté de France fut rétablie dès le 6 mars 1792, par décret de l'Amirauté de France, et elle fut donnée au comte d'Estaing<sup>15</sup>, Auvergnat et franc-maçon, qui fut guillotiné le 28 avril 1794.

---

<sup>15</sup> Voir Michel Vergé-Franceschi, *La Royale au temps de l'amiral d'Estaing*, Paris, La Pensée universelle, 1977 ; *id.*, *Les Officiers généraux de la marine royale*, thèse d'État, Paris, 1990, t. IV ; *ibid.*, *La Marine française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1996.

